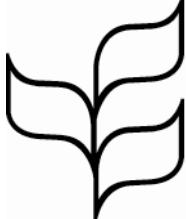




CBD



Convention sur la diversité biologique

Distr.
GÉNÉRALE

UNEP/CBD/WGRI/5/2
8 mai 2014

FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

GROUPE DE TRAVAIL SPÉCIAL
À COMPOSITION NON LIMITÉE SUR
L'EXAMEN DE L'APPLICATION DE LA CONVENTION
Cinquième réunion
Montréal, 16-20 juin 2014
Point 4 de l'ordre du jour provisoire*

EXAMEN DES PROGRÈS ACCOMPLIS DANS LA RÉVISION, MISE À JOUR ET MISE EN ŒUVRE DES STRATÉGIES ET PLANS D'ACTION NATIONAUX POUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE, ET REMISE DES CINQUIÈMES RAPPORTS NATIONAUX

*Note du Secrétaire exécutif***

I. INTRODUCTION

1. Le Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique est un plan ambitieux élaboré en vue d'inspirer une action de grande ampleur en faveur de la biodiversité au cours de la présente décennie par tous les pays et toutes les parties prenantes. Dans le cadre de ce plan, les Parties se sont engagées à établir leurs propres objectifs nationaux au moyen du plan stratégique et de ses objectifs d'Aichi en tant que cadre souple. Elles se sont également engagées à formuler, actualiser ou réviser, le cas échéant, leurs stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique et ce, conformément au plan stratégique.

2. Au paragraphe 17 b) de sa décision X/2, la Conférence des Parties a prié le Secrétaire exécutif de préparer une analyse/synthèse des mesures prises aux niveaux national et régional et autres mesures, y compris des objectifs, selon qu'il convient, conformément au Plan stratégique, afin que le Groupe de travail sur l'examen de l'application de la Convention, à sa quatrième réunion, et la Conférence des Parties, à sa onzième réunion et à ses réunions ultérieures, puissent évaluer la contribution de ces objectifs nationaux et régionaux aux objectifs mondiaux. En outre, dans la décision X/9, la Conférence des Parties a adopté son programme de travail pluriannuel pour la période 2011-2020. Au paragraphe b) de cette décision, il est déclaré que la douzième réunion de la Conférence des Parties pourrait procéder, entre autres, à un examen des SPANB actualisés et une évaluation à mi-parcours de la mise en œuvre du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique, y compris les programmes de travail et les progrès réalisés pour atteindre les objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique et des éléments spécifiques de ces programmes de travail, ainsi que les contributions apportées à la réalisation des cibles pertinentes des Objectifs du Millénaire pour le développement à l'échéance de 2015, sur la base, entre

* UNEP/CBD/WGRI/5/1.

** Updated from UNEP/CBD/COP/11/12.

autres, des cinquièmes rapports nationaux, et de la quatrième édition des Perspectives mondiales de la diversité biologique. Dans la décision XI/2, la Conférence des Parties a prié instamment les Parties et les autres gouvernements qui ne l'ont pas encore fait d'examiner et, comme il convient et les autres gouvernements qui ne l'ont pas encore fait d'examiner et, comme il convient de réviser ou de mettre à jour leurs stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique, y compris les plans nationaux relatifs à la diversité biologique, conformément aux dispositions du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique, et de faire rapport sur cette question à la Conférence des Parties, à sa douzième réunion.

3. Le Secrétaire exécutif a élaboré la présente note aux fins d'examen par le Groupe de travail, en s'appuyant, entre autres, sur les stratégies et plans d'action nationaux présentés par les Parties, les informations recueillies lors des ateliers régionaux, infrarégionaux et mondiaux sur le renforcement des capacités de mise en œuvre du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique, notamment la mise à jour des SPANB et l'établissement d'objectifs nationaux. Cette note est en grande partie une mise à jour du document UNEP/CBD/COP/11/12 élaborée afin d'indiquer les activités exécutées au niveau national communiquées dans les SPANB transmis depuis la note précédente, ainsi que les informations actualisées communiquées par les délégués qui ont participé aux ateliers régionaux et infrarégionaux complémentaires sur le renforcement des capacités en matière de SPANB, ainsi qu'à l'atelier mondial sur l'évaluation des progrès accomplis et le renforcement des capacités dans le processus de révision des SPANB, qui a eu lieu en novembre 2013 à Nairobi, au Kenya.

4. Une autre mise à jour, ainsi que toutes recommandations adoptées par le Groupe de travail spécial à composition non limitée au titre de ce point, seront présentées à la douzième réunion de la Conférence des Parties pour examen au titre du point 12 de l'ordre du jour sur l'examen des stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique actualisés et du point 17 sur le renforcement des capacités, l'amplification de la coopération technique et scientifique, et autres initiatives pour appuyer la mise en œuvre, respectivement. En outre, la quatrième édition des Perspectives mondiales de la diversité biologique et ses documents à l'appui fourniront une évaluation des progrès accomplis dans la mise en œuvre du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique et la réalisation de ses objectifs d'Aichi, dont une analyse/synthèse des actions pertinentes entreprises aux niveaux national et régional et d'autres mesures, y compris les objectifs. Par ailleurs, l'outil de rapport en ligne (<https://www.infra.cbd.int/national-reports>) offre aux Parties une possibilité de fournir des informations actualisées sur les progrès qu'elles ont accomplis dans la réalisation des objectifs d'Aichi.

5. Les progrès réalisés dans l'élaboration, la révision ou mise à jour des SPANB sont résumés dans la partie II du présent document. La partie III résume les progrès dans l'établissement d'objectifs nationaux, notamment en ce qui concerne la réalisation des objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique. Enfin, la partie IV se concentre sur l'avancement de la présentation des cinquièmes rapports nationaux, dont l'échéancier était fixé au 31 mars 2014. Un examen des progrès accomplis dans la fourniture d'un soutien aux Parties pour la création de capacités dans le cadre de la mise en œuvre du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique figure dans le document UNEP/CBD/WGRI/5/3.

II. ÉTAT D'AVANCEMENT DE L'ÉLABORATION ET DE L'ACTUALISATION DES STRATÉGIES ET PLANS D'ACTION NATIONAUX POUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE

6. L'article 6 de la Convention sur la diversité biologique dispose que chacune des Parties contractantes, en fonction des conditions et moyens qui lui sont propres, élabore des stratégies, plans ou programmes nationaux tendant à assurer la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique ou adapte à cette fin ses stratégies, plans ou programmes existants qui tiendront compte, entre autres, des mesures énoncées dans la présente Convention qui la concernent. Qui plus est, dans la décision X/2, la Conférence des Parties exhorte les Parties à examiner et, selon qu'il convient, actualiser et réviser les

stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique, conformément au Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique. En outre, l'objectif 17 d'Aichi invite les Parties à, d'ici à 2015, élaborer et adopter en tant qu'instrument de politique générale, et commencer à mettre en œuvre une stratégie et un plan d'action nationaux efficaces, participatifs et actualisés pour la diversité biologique.

7. Depuis 1993, 179 Parties ont élaboré des stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique tandis que 15 autres sont en train d'élaborer leurs premiers. En d'autres termes, une majorité écrasante (92%) de Parties ont formalisé leur approche en matière de réalisation des trois objectifs de la Convention au moins une fois. Des 179 pays qui ont élaboré des stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique, 45 les ont révisés au moins une fois.

8. Il importe de reconnaître qu'un grand nombre de stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique mis au point avant l'adoption du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique contiennent des éléments qui sont néanmoins en accord avec le Plan et constituent la base des progrès rapportés dans les cinquièmes rapports nationaux. On trouvera de plus amples renseignements sur les objectifs nationaux fixés avant le Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique dans le document d'information UNEP/CBD/WGRI/3/INF/7.

9. Depuis la dixième réunion de la Conférence des Parties, la majorité des Parties ont davantage révisé leurs SPANB en application de la décision X/2. Des 145 pays admissibles au financement du FEM, 136 (94%) ont eu accès à des fonds alloués à la biodiversité par le FEM-5 pour des activités habilitantes (49 par le biais des agences d'exécution PNUD et FEM, 80 par le PNUE, et six par accès direct). La majorité de ces projets de révision ont des échéanciers avant octobre 2014. L'investissement total de ces projets de révision s'élève à 31 447 338 \$E-U de la subvention du FEM et 26 171 680 \$E-U au total de cofinancement (en espèces et en nature). Neuf (6%) pays admissibles au financement du FEM n'ont pas encore utilisé leur allocation du FEM-5, deux d'entre eux ayant choisi de réviser leurs SPANB à leur propre compte ou en utilisant d'autres fonds, ce qui signifie que le FEM a financé 96% des pays admissibles au financement.

10. Vingt-cinq Parties (Australie,¹ Bélarus, Belgique, Cameroun, Colombie, République populaire démocratique de Corée, Dominique, République dominicaine, El Salvador, Union européenne, Finlande, France, Irlande, Italie, Japon, Malte, Myanmar, Serbie, Espagne, Suriname, Suisse, Timor-Leste, Tuvalu, Royaume-Uni et Venezuela) ont présenté leurs SPANB au Secrétariat depuis l'adoption du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique.

11. Selon le rapport informel du Secrétariat, l'état d'avancement des révisions des Parties restantes est le suivant :

État de révision des SPANB (n=194)	SPANB présentés	SPANB achevés en attente d'approbation	Achèvement de la SPANB attendus avant la CdP-12	SPANB en cours d'élaboration, date d'achèvement inconnue	Mise à jour de la SPANB commencés récemment	Mise à jour de la SPANB non débutés	Aucune information disponible
	25	14	47	51	6	17	34

Tableau 2 Etat d'avancement de la révision des SPANB (au 1^{er} avril 2014)

¹ L'Australie a présenté une stratégie et un plan d'action pour la diversité biologique révisés à la lumière du cadre préliminaire du Plan stratégique mais considère qu'ils sont en accord avec la stratégie finale adoptée à la dixième réunion de la Conférence des Parties.

12. Dans la décision IX/8 des directives consolidées sur l'élaboration, la mise à jour et la mise en œuvre des SPANB ont été adoptées. En outre, dans la décision X/2, la Conférence des Parties a demandé que la mise à jour des SPANB soit adoptée en tant que document de politique. Une analyse des SPANB récemment mis à jour est présentée dans le chapitre 17 du document technique à l'appui de la quatrième édition des Perspectives mondiales de la diversité biologique.

III. ÉTAT D'AVANCEMENT DE L'ÉLABORATION D'OBJECTIFS NATIONAUX EN VUE DE LA RÉALISATION DES OBJECTIFS D'AICHI RELATIFS À LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE

13. Dans la décision X/2, la Conférence des Parties a exhorté les Parties et les autres gouvernements à élaborer des objectifs nationaux et régionaux, en utilisant le Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique et ses objectifs d'Aichi comme un cadre souple, conformément aux priorités et aux capacités nationales et en tenant compte des objectifs mondiaux et de l'état et des tendances de la diversité biologique dans chaque pays, ainsi que des ressources fournies par le biais de la Stratégie de mobilisation des ressources, compte tenu des contributions nationales à la réalisation des objectifs mondiaux, et à faire rapport à ce sujet à la Conférence des Parties, à sa onzième réunion. Très peu de Parties ont été en mesure de le faire à temps pour cette réunion.

14. Le Secrétariat est en train de compiler une base de données de tous les objectifs² mentionnés dans les SPANB présentés depuis la dixième réunion de la Conférence des Parties, ainsi que des objectifs nationaux présentés séparément à l'avance d'une stratégie et d'un plan d'action nationaux révisés (par ex. le Brésil). Au 4 avril 2014, la base de données contenait 522 objectifs distincts, et le nombre des objectifs augmentera beaucoup au fur et à mesure que les Parties transmettent leurs SPANB révisés. Certaines Parties, mais pas toutes, ont aligné leurs objectifs nationaux sur les objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique. Cet alignement des objectifs de la Partie concernée sur les objectifs d'Aichi (à ce jour, seulement la Belgique, le Cameroun, le Brésil, la France, le Japon et la Suisse) est représenté dans la base de données.

15. La base de données actuelle indique que les objectifs qui figurent dans les SPANB élaborés après la CdP-10 varient grandement. Plusieurs Parties ont adopté des objectifs ou ensembles d'objectifs qui s'alignent sur les objectifs d'Aichi, ce qui rend le tracé des objectifs nationaux et mondiaux relativement simple. D'autres Parties ont adopté des objectifs issus de priorités nationales qui, bien qu'ils soient bien adaptés aux circonstances du pays, sont plus difficiles à lier aux objectifs mondiaux d'Aichi relatifs à la diversité biologique respectifs.

16. Le nombre croissant de Parties qui fixent des objectifs dans leurs SPANB révisés est un signe encourageant de leur volonté résolue de réaliser les buts du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique. Il est clair cependant que le suivi et l'établissement de rapports sur les progrès accomplis dans la réalisation seront facilités lorsque ces objectifs deviendront SMART,³ liés à des indicateurs plausibles appuyés par des données adéquates, des ressources suffisantes (humaines, institutionnelles et financières), disponibles pour la mise en œuvre, le suivi et l'établissement des rapports.

17. L'outil de rapport en ligne (<https://www.infra.cbd.int/national-reports>) offre aux Parties la possibilité de fournir des données actualisées sur leurs objectifs nationaux et de progresser vers les objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique.

² Voir <https://www.cbd.int/nbsap/targets/default.shtml>. Il convient de noter que la définition et l'emploi du terme « objectif » varie grandement d'une Partie à l'autre. Dans la base de données, toutes les mesures « réalisables » des SPANB ont été incluses en tant qu'objectifs, même lorsque la stratégie et le plan d'action eux-mêmes emploient des termes différents, tels que « objectif », « action », « domaine d'intervention », etc.

³ Spécifiques, mesurables, réalisables, réalistes, pertinents et limités dans le temps.

18. Une synthèse des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique a été élaborée dans le contexte de l'évaluation à mi-parcours de la quatrième édition des Perspectives mondiales de la diversité biologique (UNEP/CBD/SBSTTA/18/2, UNEP/CBD/SBSTTA/8/INF/2). Cette synthèse est basée sur les informations fournies dans les quatrièmes rapports nationaux, les SPANB révisées, ainsi que les cinquièmes rapports nationaux remis avant, ou juste après la date limite, et les informations fournies par le biais du Partenariat sur les indicateurs de la biodiversité.

IV. PROGRÈS ACCOMPLIS DANS L'ÉTABLISSEMENT DES CINQUIÈMES RAPPORTS NATIONAUX

19. Dans la décision X/10, la Conférence des Parties a décidé que toutes les Parties devraient soumettre leur cinquième rapport national au plus tard le 31 mars 2014. Les cinquièmes rapports nationaux constitueront une source d'informations importante pour l'examen à mi-parcours des progrès accomplis dans la mise en œuvre du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique et ses objectifs d'Aichi, qui sera entrepris par la Conférence des Parties lors de sa douzième réunion en octobre 2014. Les cinquièmes rapports nationaux contribueront également à l'élaboration de la quatrième édition des Perspectives mondiales de la diversité biologique. Par ailleurs, les lignes directrices pour l'établissement du cinquième rapport national demandent aux Parties de rendre compte de contributions aux cibles 2015 pertinentes des objectifs du Millénaire pour le développement.

20. À ce jour, 54 cinquièmes rapports nationaux ont été remis à la Convention. En outre, 30 pays ont envoyé des rapports préliminaires. Une liste des cinquièmes rapports nationaux et des rapports préliminaires reçus est jointe en annexe au présent document. Une liste actualisée sera diffusée avant la cinquième réunion du Groupe de travail spécial à composition limitée sur l'examen de l'application de la Convention.

21. Conformément à la demande faite au paragraphe 14 de la décision X/10, le Secrétariat a organisé huit ateliers régionaux de janvier 2014 à janvier 2014 en vue de soutenir la préparation des cinquièmes rapports nationaux, notamment par les pays les moins avancés et les petits Etats insulaires en développement. Ces ateliers ont été possibles grâce à la contribution financière du Fonds du Japon pour la biodiversité et de la République de Corée, à l'appui technique de l'Agence d'évaluation de l'environnement des Pays-Bas et à la contribution en nature de tous les pays hôtes de ces ateliers (Kenya, Cameroun, République de Corée, Fidji, Sainte-Lucie, Bolivie, Qatar et Bélarus). Ces ateliers ont également bénéficié de l'appui de partenaires compétents, notamment le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), le Centre mondial de surveillance pour la conservation du PNUE, le Programme des Nations Unies pour le développement, l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), Birdlife International, le Centre de l'ASEAN pour la conservation de la biodiversité, le Programme de coopération environnementale pour l'Asie du Sud, le Secrétariat du Programme régional pour l'environnement du Pacifique et le Secrétariat de la Communauté des Caraïbes.

a) Premier atelier régional pour les pays africains les moins avancés (principalement anglophones) sur la préparation des cinquièmes rapports nationaux et l'analyse des scénarios régionaux à Nairobi, au Kenya, du 28 janvier au 1^{er} février 2013 ;

b) Deuxième atelier régional pour les pays africains les moins avancés (principalement francophones) sur la préparation des cinquièmes rapports nationaux et l'analyse des scénarios régionaux à Yaoundé, au Cameroun, du 15 au 19 avril 2013 ;

c) Atelier régional pour l'Asie du Sud, l'Asie de l'Est et l'Asie du Sud-Est sur la préparation des cinquièmes rapports nationaux et l'analyse des scénarios régionaux à Incheon (République de Corée) du 20 au 24 mai 2013 ;

d) Atelier régional pour les pays du Pacifique sur la préparation des cinquièmes rapports nationaux à Nadi (Fidji), du 22 au 26 juillet 2013 ;

f) Atelier régional pour les pays des Caraïbes sur la préparation des cinquièmes rapports nationaux à Gros Islet (Sainte-Lucie), du 16 au 20 septembre 2013 ;

g) Atelier régional pour les pays d'Amérique latine sur la préparation des cinquièmes rapports nationaux à Cochabamba (Bolivie), du 2 au 6 décembre 2013 ;

h) Atelier régional pour les pays du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord sur la préparation des cinquièmes rapports nationaux à Doha (Qatar), du 14 au 17 décembre 2013 ;

i) Atelier régional pour les pays d'Europe centrale et orientale et d'Asie centrale sur la préparation des cinquièmes rapports nationaux à Minsk (Bélarus), du 20 au 24 janvier 2014.

22. En réponse à la demande faite au paragraphe 15 de la décision X/10, le Secrétariat a également élaboré un manuel d'orientation pour l'établissement du cinquième rapport national, qui est disponible sur le site Web de la Convention dans les six langues officielles des Nations Unies. Un module de formation sur les rapports nationaux a en outre été mis à jour en mettant l'accent sur le cinquième rapport national. Un portail sur le cinquième rapport national a été créé dans le but d'offrir du matériel susceptible d'assister l'établissement des cinquièmes rapports nationaux.

23. Dans le paragraphe 6 d) de sa recommandation XVII/1, l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques a prié le Secrétaire exécutif d'inclure dans son examen des quatrièmes et cinquièmes rapports une analyse des méthodes utilisées dans les auto-évaluations des progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Convention, présentées dans lesdits rapports et dans d'autres rapports, et communiquer ses observations sur le sujet à la cinquième réunion du Groupe de travail sur l'examen de l'application de la Convention et à la douzième réunion de la Conférence des Parties, selon qu'il convient.

24. Les abords et les méthodes quantitatifs et qualitatifs ou combinaisons des deux utilisés par les Parties dans leurs rapports varient de séries d'indicateurs à des évaluations d'experts. Cependant, seul un petit nombre de pays ont rendu compte des résultats obtenus d'un système de suivi et de rapport sur la mise en œuvre de stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique. Une description plus détaillée des approches utilisées dans les auto-évaluations des progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Convention est présentée dans un document d'information.⁴

IV. RECOMMANDATION SUGGÉRÉE

Le Groupe de travail spécial à composition non limitée sur l'examen de l'application de la Convention pourrait souhaiter recommander que la Conférence des Parties adopte, à sa douzième réunion, une décision dans ce sens :

La Conférence des Parties

1. *Exprime sa gratitude au gouvernement japonais et aux autres donateurs pour leur généreuse contribution au soutien des pays en développement, en particulier les pays les moins avancés et les petits Etats insulaires, ainsi que les pays dont l'économie est en transition, pour le renforcement de leur capacités d'examiner et, le cas échéant, de mettre à jour et réviser leurs stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique, ainsi que l'établissement de leurs cinquièmes rapports nationaux ;*

⁴ UNEP/CBD/WGRI/5/INF/20.

2. *Exprime ses remerciements* aux secrétariats des organisations et conventions internationales, en particulier au Fonds pour l'environnement mondial et à ses agences d'exécution pour les efforts qu'ils ont déployés pour aider les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés et les petits Etats insulaires, ainsi que les pays à économie en transition, à examiner et, selon qu'il convient, mettre à jour et réviser, leurs stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique et établir leur cinquième rapport national ;

3. *Rappelant* les décisions X/2, X/10 et XI/2, *fait l'éloge* des Parties et des autres gouvernements qui ont examiné et, selon qu'il convient, mis à jour et révisé leurs stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique conformément au Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique, et qui ont présenté leur cinquième rapport national.

4. *Invite* les Parties et les autres gouvernements qui ne l'ont pas encore fait à examiner et, selon qu'il convient, mettre à jour et réviser leurs stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique conformément au Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique, en particulier ses objectifs d'Aichi, et de présenter leurs rapports nationaux.

Annexe

LISTE DES PARTIES QUI ONT PRÉSENTÉ LEUR CINQUIÈME RAPPORT NATIONAL
(au 15 mai 2014, dans l'ordre dans lequel ils ont été reçus)

Rapports finaux :

1. Afrique du Sud
2. Niger
3. Belgique
4. Japon
5. Dominique
6. Soudan
7. Myanmar
8. Côte d'Ivoire
9. Somalie
10. Nioué
11. Népal
12. Mongolie
13. Pologne
14. Colombie
15. Ouganda
16. Nauru
17. Chine
18. Palaos
19. Malaisie
20. Îles Salomon
21. Pakistan
22. Sénégal
23. Nigéria
24. Cameroun
25. Danemark
26. Canada
27. Burundi
28. Rwanda
29. Espagne
30. Équateur
31. Cuba
32. Namibie
33. Allemagne
34. République de Moldova
35. Monténégro

/...

36. Inde
37. République du Congo
38. Bélarus
39. Iraq
40. Koweït
41. Suède
42. Pays-Bas
43. Qatar
44. Nouvelle-Zélande
45. Italie
46. Madagascar
47. Tadjikistan
48. Azerbaïdjan
49. Suisse
50. Costa Rica
51. Libéria
52. Royaume-Uni
53. Finlande
54. Hongrie

Rapports préliminaires :

1. Bénin
2. Mauritanie
3. Mali
4. Sainte-Lucie
5. Cambodge
6. Maldives
7. Malawi
8. Gambie
9. Panama
10. Éthiopie
11. Saint-Kitts-et-Nevis
12. Tonga
13. Vietnam
14. République-Unie de Tanzanie
15. Bosnie-Herzégovine
16. Burkina Faso
17. Honduras
18. Fidji
19. Samoa

/...

- 20. Pérou
- 21. Émirats arabes unis
- 22. Yémen
- 23. Norvège
- 24. Comores
- 25. Croatie
- 26. Maroc
- 27. Brésil
- 28. Sao Tomé-et-Principe
- 29. République dominicaine
- 30. Seychelles
